



# AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES

## ATTENTION

Nous vous prions de faire preuve d'une attention particulière lors du déneigement de votre propriété. **Nous tenons à rappeler qu'il est interdit de déposer la neige sur les chemins publics.** Les accumulations de neige, une fois gelées, peuvent endommager l'équipement et ralentir les opérations du service de déneigement.

Nous sollicitons la coopération des citoyens pour éviter de déplacer la neige d'un côté à l'autre de la rue, ce qui pourrait entraîner des amoncèlements sur le bord de la route. De plus, merci de respecter votre voisinage en veillant à ce que la neige reste sur votre terrain.

Votre collaboration est grandement appréciée.

Direction générale - Municipalité de Lac-Simon